



République Française  
Département de la Moselle

## Campagne de diagnostics des installations d'assainissement autonome

Conformément aux textes de loi sur l'eau de 1992 et 2006, les propriétaires d'habitations ne pouvant être raccordées à un réseau d'assainissement collectif doivent installer et maintenir en bon état de fonctionnement un dispositif d'assainissement individuel de leurs eaux usées.

La loi sur l'eau oblige également les collectivités à contrôler ces installations, par l'intermédiaire d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces contrôles sont payants et à la charge de chaque propriétaire des communes membres.

Mis en place en janvier 2011 par transfert de la compétence, le SPANC de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a consacré ses premiers efforts au contrôle des habitations neuves. Aujourd'hui, il s'agit pour lui de dresser un état des lieux des installations privées existantes sur l'ensemble du territoire avant fin 2012. Ce travail a été confié au bureau d'études Géoprotech.

Les interventions dans les communes de BASSE-RENTGEN, EVRANGE et KANFEN, débiteront à compter du **13 décembre 2012** pour une période de **2 mois**.

**Chaque propriétaire devra rendre ses installations accessibles afin de permettre aux agents de constater de l'existence et de l'état des dispositifs. Sans constat visuel tout élément sera considéré comme hypothétique et inexistant.**

**Chaque propriétaire doit tenir à la disposition des enquêteurs tout document nécessaire ou utile à l'exercice du contrôle de diagnostic (plan de masse, plan d'assainissement, fiches techniques, bordereaux de vidange...).**

Chaque agent effectuant le diagnostic sera muni d'une **lettre d'accréditation**.

La liste des techniciens chargés de ces contrôles transmise par le bureau d'étude est la suivante :

- Melle Julie AUBRION
- Melle Célia BERTRAND
- M. Nicolas BLASIUS
- M. Thomas ZULIANEL
- M. Jérémie LECLECH

Les véhicules utilisés sont :

- une CLIO immatriculée 527 CCW 57
- une CLIO immatriculée 122 BQL 57
- une CLIO immatriculée CF 662 TY

En application de notre règlement, ce diagnostic vous sera facturé ultérieurement par nos services au tarif 2012 de **25,12 € TTC** (pour information le coût réel s'élève à 125.58 € TTC, une subvention du Conseil Général de la Moselle de 80% réduisant ce montant).



République Française  
Département de la Moselle

Dans le cas où l'abonné serait absent, un avis de passage sera déposé dans sa boîte aux lettres, l'invitant à contacter le bureau d'études GEOPROTECH afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous prions chaque personne absente lors des visites de bien vouloir donner suite à ces avis afin que les contrôles puissent aboutir.

Coordonnées de GEOPROTECH :

20, Rond Point Marie Curie  
57170 CHATEAU SALINS  
Tél/Fax : +33 (0)3 87 01 64 89

Email : [geoprotech@orange.fr](mailto:geoprotech@orange.fr)

Après une deuxième relance, les propriétaires absents aux rendez-vous ou refusant le contrôle, ainsi que ceux ne donnant pas suite, s'exposeront aux mesures prévues au chapitre 5 du règlement du SPANC.

Un affichage en Mairie sera réalisé 7 jours avant le début de la campagne pour chaque commune.

Dans l'attente,  
Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel PAQUET  
Président